

## CONDITIONS D'INSCRIPTION GROUPE DE PAROLE DEUIL ANIMALIER

### ACCEPTATION DES CONDITIONS D'INSCRIPTION

En validant son inscription par sa signature du bulletin d'inscription au groupe de parole choisi (date), le ou la participant-e accepte les présentes conditions d'inscription sans restriction.

### INSCRIPTION

L'inscription se fait au moyen du formulaire d'inscription disponible en ligne qui doit être paraphé et dûment retourné par mail à l'adresse [info@lejardindurepos.ch](mailto:info@lejardindurepos.ch)

Le nombre de participant-e-s à un atelier étant limité, les inscriptions seront prises en considération dans leur ordre d'arrivée. Un accusé de réception est envoyé aux participants. L'inscription définitive est validée au moment du paiement qui se fait par Twint ou par la facture QR envoyée par mail.

### TARIF

Le prix du groupe de parole est de CHF 70.00 par personne pour deux heures.

### FINANCE

Le paiement de la finance du groupe de parole est effectué sur facture adressée par mail (QR) ou par Twint. La finance à la participation du groupe doit être réglée à réception de la facture.

**NB** : Pour les clients du Jardin du Repos, la facturation est réduite de 5 %.

### DESISTEMENT

Il doit être fait par écrit, le plus tôt possible. Le non-paiement de la participation au groupe de parole ne constitue pas un désistement.

En cas de désistement aucun frais n'est remboursé. Il sera néanmoins possible de remplacer une seule fois la séance.

### ANNULATION

En cas de nombre insuffisant d'inscriptions, d'annulation ou de report du groupe de parole par l'organisatrice, la finance d'inscription encaissée sera intégralement remboursée, sans frais.

### JURIDICTION COMPETENTE ET DROIT APPLICABLE

Le for juridique est à Val-de-Ruz. Le droit suisse est applicable.